

Anthropologie sociale

M. Claude LÉVI-STRAUSS, de l'Académie française, professeur

Dans le cours du *mardi*, tout entier consacré à la Mélanésie, on a recherché si cette partie du monde connaît des formes institutionnelles du type de la « maison », ou qui lui correspondent en ce sens qu'elles résultent de la parenté cognatique, ou encore du conflit entre deux modes concurrents de descendance et donc de la nécessité de donner à l'ordre social un fondement autre que généalogique, d'échapper à la réalité ou au mythe des « liens du sang » au profit de la résidence ou de tel ou tel mode de détermination du statut.

Non que la « maison » proprement dite n'existe pas en Nouvelle-Guinée et dans les îles avoisinantes ; plusieurs populations comprennent des sous-groupes dont les membres vivent rassemblés dans des demeures parfois très vastes en dépit de la précarité des matériaux, et offrant une structure complexe qui reflète et symbolise tous les aspects de l'organisation sociale et politique. Mais cette représentation des liens sociaux sous forme matérielle peut prendre aussi d'autres aspects : le « bateau de clan » (Wirz : Numfoor, Biak, Marind-anim, Gogodára, etc.) ; le « grand filet de pêche » (Groves : Motu) ; ou, cette fois par métaphore, le « bouclier » (Panoff : Maenge)... En général, ces formations qui s'unissent autour d'une chose réelle, ou qui en prennent le nom, transcendent, recourent ou débordent les groupements familiaux et les lignages. Et même quand leur noyau est d'essence lignagère, elles s'intègrent sans difficulté des membres supplémentaires recrutés sur la base de l'alliance matrimoniale, de la parenté cognatique, du patronage économique ou du parrainage politique.

D'où une gamme étendue de nuances institutionnelles qu'on a illustrées par un échantillonnage sommaire composé des Busama et des Toambita (Hogbin), des Siuai (Oliver), du sud-ouest de la Nouvelle-Bretagne (Todd), de Choiseul et Simbo (Scheffler), des Maenge (Panoff) et quelques autres. D'où, aussi, la perplexité des observateurs et des analystes devant les structures sociales déconcertantes par leur fluidité, et qu'ils ont essayé d'inter-

prêter de façons diverses. Faut-il attribuer aux peuples de cette partie du monde un don spécial pour l'improvisation (Held)? S'efforcera-t-on, au contraire, de dresser une typologie minutieuse faisant sa place à chaque modalité institutionnelle (Hogbin-Wedgwood)? D'autre part, comment convient-il de résoudre le problème posé par la divergence des systèmes mélanésien, comparés à des systèmes africains fondés, au moins en apparence, sur des principes différents? Sera-ce en remplaçant la notion de descendance patrilinéaire par celle de « patrifiliation cumulative » (Barnes)? En invoquant la prévalence des stratégies individuelles (Kaberry)? Ou restituera-t-on à la notion de descendance une valeur heuristique, mais en la réduisant au rôle de « concept analytique » (La Fontaine) ou bien en lui gardant une réalité concrète, mais définie par d'autres critères que le seul lien généalogique (Strathern)?

On a abordé ces problèmes à partir d'un exemple, celui des Mae Enga auxquels Meggitt a consacré de nombreuses publications, et qu'il traite comme une société agnatique, bien que les lignées patrilinéaires soient bordées par une frange cognatique plus importante, peut-être (McArthur), qu'on ne le croyait au début. Selon Barnes, il conviendrait d'aller encore plus loin en reconnaissant que, chez les Mae Enga, l'agnation constitue un langage commode pour exprimer les relations sociales, sans traduire toujours une réalité objective. Dans cette optique, les sociétés mélanésiennes et les sociétés africaines différencieraient à la fois du point de vue de la structure et de celui du recrutement. Analogique dans un cas, la structure serait généalogique dans l'autre; et le recrutement se ferait ici par descendance, et là par filiation.

On a profité de l'occasion ainsi offerte pour reprendre le problème posé par la distinction d'origine anglaise entre ces deux derniers termes. Or, on voit mal ce qu'il y a de plus, ou d'autre, dans la relation du fils au père (qui serait de l'ordre de la filiation) que dans la relation du petit-fils au grand-père (qui, selon la définition de Fortes, serait de l'ordre de la descendance : « *Descent refers to a relation mediated by a parent between himself and an ancestor, defined as any genealogical predecessor of the grandparental or earlier generation (...)* Filiation is the fact of being the child of a specific parent »). On a même tenté de montrer que cette thèse implique une contradiction. D'une part, ses défenseurs exigent qu'on oppose les deux notions; de l'autre (comme il ressort de la distinction subsidiaire, faite par Barnes, entre « descendance généalogique » et « descendance analogique ») ils n'admettent au plein sens du terme qu'une descendance résultant de filiations consécutives. Mais, comme disent aussi les Anglais, on ne peut à la fois conserver son gâteau et le manger : prétendre séparer complètement filiation et descendance, tout en restreignant l'acception seule légitime de cette dernière à une succession généalogique de parents.

En somme, on se heurte à une aporie de type éléatique consistant à penser des termes, au lieu de penser des rapports. Parmi ces rapports, les premiers à retenir sont ceux entre la *dominance*, le *statut* et le *pouvoir*. Comme tant d'autres, la société Mae Enga est à dominante masculine en ce sens que des hommes y échangent des femmes ; mais cet aspect n'influe pas sur la règle de descendance, car il se manifeste aussi bien dans des sociétés matrilineaires que dans des sociétés patrilineaires. De même pour le statut respectif des preneurs et des donneurs de femmes : le mariage hypogamique ou hypergamique s'accommode de l'une et l'autre règles de descendance. En revanche, quand le pouvoir des preneurs, qu'il ne faut pas confondre avec leur statut (on a donné l'an dernier des exemples indonésiens de preneurs supérieurs en pouvoir, bien qu'inférieurs en statut) l'emporte sur celui des donneurs, la société acquiert un faciès patrilineaire ou agnatique, un faciès matrilineaire au cas inverse. Le cognatisme représente un état intermédiaire, où les tensions entre groupes échangeistes se trouvent plus ou moins équilibrées. Par conséquent, le cognatisme naît toujours d'une relation, soit que la ligne de clivage passe entre les groupes échangeistes, soit que, comme souvent aussi en Nouvelle-Guinée, elle passe entre les sexes et s'exprime sous la forme d'un antagonisme opposant principe masculin et principe féminin.

Dans ce cas particulier comme dans beaucoup d'autres, l'erreur serait de confondre le concept sociologique d'agnation avec des données d'ordre biologique ou même psychologique, car on retomberait alors inévitablement dans les pièges du naturalisme et de l'empirisme. Les recherches de Cook chez les Manga incitent, au contraire, à voir dans les aspects cognatiques des systèmes de la Nouvelle-Guinée une manifestation de propriétés structurales, caractéristiques des nomenclatures de parenté de type dit « iroquois » et qui permettent de transformer automatiquement certaines catégories de non agnats en agnats.

Quand on compare l'organisation sociale des Mae Enga avec celle des Mendi (D'Arcy Ryan) et des Huli (Glasse), on a d'abord l'impression qu'on s'éloigne progressivement d'une structure agnatique pour aboutir, dans le dernier cas, à une autre, celle-là franchement cognatique. En fait, ce renversement paraît illusoire. Les travaux de D'Arcy Ryan chez les Mendi mettent en évidence le rôle de la formule agnatique, qui, nulle part, ne traduit des réalités d'ordre généalogique (pas même en Afrique, d'ailleurs) mais qui, au moins en Nouvelle-Guinée, fournit une sorte de schème, presque au sens kantien du terme, au moyen duquel une médiation s'opère entre la réalité empirique (qui ne lui correspond pas : les non agnats représentent jusqu'à 50 % des effectifs claniques) et une idéologie patrilineaire. On ne voit pas que les choses soient très différentes chez les Huli, sauf en degré ; Jackson l'a bien montré dans son analyse critique de la monographie de Glasse. Même chez les Telefolmin (Craig), où n'existent pas de groupes de

descendance patrilinéaires, la structure sociale offre une orientation agnatique nettement marquée.

Divers auteurs (Langness, Lepervanche) ont interprété ces formules hybrides, mélanges de cognatisme et d'agnatisme, par la nécessité, dans des sociétés guerrières, de renforcer grâce à des procédés divers (incorporation de cognats, adoption, naturalisation, etc.) l'effectif des hommes en âge de combattre. Mais il s'agit là d'un aspect accessoire plutôt que d'une cause. Dans des sociétés où la dimension du pouvoir coïncide avec celle de la parenté et de l'alliance, la première peut s'exprimer intégralement ou principalement par l'autre. Au contraire, quand un décollage se produit, le langage de la parenté cesse d'être pertinent, et on glisse vers celui de la résidence (qui a un ou plusieurs chefs) et de la rivalité politique. En ce sens, on a prêté une grande attention à la coexistence, dans plusieurs sociétés de la Nouvelle-Guinée, de ce que les médiévistes européens appellent les « noms de race » et les « noms de terre », et à la manière dont, comme en Europe, les premiers peuvent s'effacer derrière les seconds. Cette récurrence d'un même phénomène en des régions très éloignées du monde et à des époques différentes suggère qu'il pourrait s'agir là d'une propriété caractéristique de certains types de sociétés.

Ces sociétés sont, en effet, confrontées au même problème : l'intégration d'un lignage agnatique et d'une parentèle cognatique. Il faut donc créer ou adopter des mécanismes pour mettre automatiquement à distance une partie de la parentèle ; sinon celle-ci s'étendrait indéfiniment au fil des générations, et les agnats seraient vite submergés par la prolifération des non agnats. On peut alors se demander si les procédures décrites par Cook et que nous avons déjà citées, plutôt que de transformer des non agnats en agnats, n'ont pas pour résultat, et peut-être pour but, d'éloigner du noyau agnatique une partie des cognats ? Autrement dit, il s'agirait d'opérer dans la parentèle une sorte de tri, de manière que certains éléments viennent renforcer la lignée agnatique et que d'autres en soient définitivement exclus. Or, c'est bien ce qui semble se produire dans diverses sociétés : Kamano, Usurufa, Jate et Fore (Berndt) ; Daribi (Wagner) ; Trobriand (Leach, Weiner). Les Trobriand ne sont pas seuls à appeler « tabou » une certaine catégorie de parents ; le phénomène pourrait donc être justiciable d'une interprétation plus large que celle avancée par Leach sur la base des seuls faits trobriandais. On a également utilisé un travail récent de Feil qui, à propos des Tombema Enga, met bien en lumière la façon dont des règles inhérentes à la nomenclature (et tout à fait semblables à celles décrites par Cook) facilitent la transformation d'agnats en non agnats, entre lesquels peuvent s'établir des relations cérémonielles d'échange qui seraient impossibles avec les premiers. Comme MacDowell l'a montré pour une population de la rivière Yuat, la

notion d'échange jouit, dans ces sociétés, d'une sorte de priorité sur celles de descendance et de filiation.

Avant de revenir sur ce point, il était important de formuler en termes théoriques les problèmes essentiels qu'une revue d'un grand nombre de sociétés néo-guinéennes a permis de dégager. Le premier de ces problèmes touche à la définition des nomenclatures de parenté. Celles de Nouvelle-Guinée se rangent difficilement dans les catégories admises. On hésite souvent pour décider si tel système est de type « hawaïen » ou « iroquois » (voir la controverse entre Pouwer et Van der Leeden au sujet des Sarmi), ou si tel autre appartient au type « iroquois » ou « omaha » (Enga, Manga, etc.). Ces incertitudes caractérisent aussi un état ancien des sociétés européennes, et on a pu faire un rapprochement suggestif entre les discussions en cours à propos de la Nouvelle-Guinée, et celles entre Indo-Européanistes d'après un mémoire récent de M. Szemerényi.

Un autre problème concerne la dysharmonie qu'on observe en Nouvelle-Guinée entre les nomenclatures et les règles du mariage. Au risque de trop simplifier, on pourrait presque dire que ce sont les systèmes « omaha » qui s'accompagnent de préférences « iroquois » (Iatmul, *Star Mountains*, Dani, Trobriand, Manus, etc.), et les systèmes « iroquois » de prohibition « omaha ». Mais, chez les Enga et les Melpa, qui offrent une bonne illustration du dernier cas, il est frappant que des échanges matrimoniaux relevant des structures complexes aillent de pair avec des échanges rituels qui, procédant de preneurs de femmes à donneurs, et remontant ensuite la chaîne dans l'autre sens, relèvent, eux, de structures qu'on peut qualifier d'élémentaires : il s'agit, en effet, d'un double cycle d'échange généralisé, non pas de femmes, mais de richesses, créateur de ce que Strathern a judicieusement appelé un « déséquilibre alterné », et qui neutralise sur un autre terrain l'inégalité souvent, et l'instabilité toujours, inhérentes aux rapports entre preneurs et donneurs de femmes.

Les débats théoriques qui se poursuivent souffrent donc d'une même faiblesse. La notion de descendance les hante, comme si les systèmes de la Nouvelle-Guinée ne faisaient rien d'autre que de la remettre en cause, et comme si c'était leur seule originalité. Mais on passe ainsi à côté du problème de l'alliance, et on perpétue l'erreur de Schneider et Gough expliquant la différence entre systèmes patrilineaires et systèmes matrilineaires par les « forces » relatives du lien entre mari et femme, d'une part, frère et sœur d'autre part, sans voir que le rapport de force significatif est celui qui s'établit, non entre les occupants individuels de certaines positions dans la nomenclature, mais entre les partenaires dans un réseau d'échanges matrimoniaux. Strathern a donc raison de proposer une typologie des systèmes de la Nouvelle-Guinée fondée sur la nature des rapports d'échange entre des

groupes. Mais cela ne suffit pas car, en Nouvelle-Guinée, l'opposition entre consanguinité et alliance n'est pas définissable en termes classiques. Au lieu que, comme dans la plupart des sociétés sur l'observation desquelles s'est édifiée la théorie ethnologique, il faille mettre la consanguinité d'un côté, l'alliance et l'échange de l'autre, la Nouvelle-Guinée déplace la ligne de démarcation : celle-ci sépare la consanguinité et l'alliance, mises ensemble, de l'échange constituant presque un ordre séparé. Comme la regrettée Margaret Mead le soulignait déjà en 1934 — il y a près d'un demi siècle — le nœud de tels systèmes est dans la liberté qu'ils se donnent, en incorporant ou en rejetant des cognats, d'assimiler les cousins croisés tantôt à des germains, tantôt à des alliés. Une marge existe, où s'oblitére la distinction, si nette ailleurs, entre consanguinité et affinité ; tandis qu'une autre distinction apparaît, mais sur un nouveau plan, entre deux catégories de parents : ceux avec qui on échange, et ceux avec qui on partage. Au lieu, donc, que la distinction entre consanguinité et affinité serve à délimiter le domaine de l'échange, c'est la faculté d'échange qui sert à distinguer la parentèle en consanguins et en alliés. On peut formuler les choses d'une autre façon : à la différence des systèmes unilinéaires, fondés sur une distinction nette entre parents parallèles et parents croisés, les systèmes de Nouvelle-Guinée transportent cette distinction au sein même de la catégorie des parents croisés traités, en vertu de règles inhérentes à la nomenclature, tantôt comme des parties prenantes au partage, caractéristiques des rapports entre consanguins, tantôt comme des partenaires dans les échanges cérémoniels, caractéristiques des rapports entre alliés.

Enfin, il est apparu qu'une correspondance frappante existe entre cette problématique et la façon dont la pensée néo-guinéenne conçoit les rapports entre les sexes sous forme d'un antagonisme insurmontable, comme tous les enquêteurs (ainsi Read, Berndt, Salisbury, Meggitt, Reay, Brown, Langness, Bulmer, Glasse, Strathern, Wagner, Godelier, etc.) l'ont vigoureusement souligné. En Nouvelle-Guinée prévaut une théorie de la conception selon laquelle, en chaque individu, s'opposent et se combattent les principes respectivement masculin et féminin qui concourent pourtant à le former. Wagner a excellemment montré, à propos des Daribi, les implications d'une telle conception pour la théorie de la parenté. La parenté croisée offre deux aspects contradictoires ; elle repose tout à la fois sur la reconnaissance d'un lien de consanguinité avec le clan maternel, et sur la règle que des rapports d'échange doivent se nouer entre les clans. Ainsi se crée une zone d'interférences où le jeu politique (tel qu'il s'exprime, par exemple, dans la liberté laissée à chaque individu de choisir son appartenance clanique) peut se déployer. Il est à cet égard remarquable que Wagner ait analysé la théorie daribi de la parenté dans des termes analogues à ceux naguère utilisés par Margaret Mead pour rendre compte des systèmes des îles de l'Amirauté ; ce qui, soit dit

en passant, rend une certaine plausibilité aux hypothèses de Van der Leeden sur la présence ancienne d'un système ambilinéaire (et non pas indifférencié) sur la côte nord-ouest de la Nouvelle-Guinée.

Envisagées dans la perspective plus générale d'un cours qui s'est déjà étendu sur trois années et se poursuivra l'an prochain, les considérations qui précèdent comportent deux enseignements. En premier lieu, la question se pose de savoir si le phénomène de l'« affiliation sexuelle », signalé pour la première fois par Williams chez les Koiari, et observé par la suite sous des modalités diverses dans d'autres sociétés de la Nouvelle-Guinée (Burridge : Tangu ; Hogbin : Busama ; Berndt : Kamano ; Wagner : Daribi ; Davenport ; Santa Cruz) n'est pas une propriété structurale de certaines formes de cognatisme. En second lieu, il ressort de tous les faits passés en revue cette année que la théorie substantialiste de la conception et de l'alliance en vigueur dans la plupart des sociétés de la Nouvelle-Guinée offre, sur le plan organique, un équivalent très frappant de la « maison » telle que, les années précédentes, on s'est efforcé de la définir comme forme institutionnelle, à partir d'exemples empruntés à l'Europe médiévale, au nord-ouest de l'Amérique et à l'Indonésie. Partout, en effet, il s'agit de transcender un conflit entre deux préséances, de masquer ce qui les oppose et, si possible, de les confondre, quitte à scinder, aux lisières de la « maison », les domaines avec lesquels ses constituants s'identifiaient auparavant. Crise sociale tout à la fois inévitable, voulue et redoutée, dont la Nouvelle-Guinée aurait l'originalité d'offrir une version physiologique, en lui donnant le corps individuel pour scène indéfiniment multipliée.

C. L.-S.

Le séminaire du *lundi* avait pour titre : *Recherches sur les catégories de sexe en anthropologie sociale*. Il s'est déroulé comme suit :

27 novembre 1978. — M^{me} Carmen BERNAND, maître-assistant à l'Université Paris X - Nanterre : « Le " machisme " piégé ».

4 décembre. — M^{me} Roberte HAMAYON, directeur d'études à l'E.P.H.E., 5^e section : « Le pouvoir des hommes passe par la langue des femmes (analyse de matériaux mongols) ».

11 décembre. — M^{me} Mona ETIENNE, « Recherches sur les catégories de sexe chez les Baoulé ».

18 décembre. — M^{me} Nicole BELMONT, maître-assistant à l'E.H.E.S.S. : « Théories et croyances populaires de la procréation (Europe traditionnelle) ».

8 janvier 1979. — M. Jean-Marie BENOIST, maître-assistant au Collège de

France : « La différence sexuelle comme opérateur de l'organisation des rôles sociaux dans l'ouest de la Grande-Bretagne. Etude de textes ».

15 janvier. — M^{me} Marie-Elisabeth HANDMAN, chef de travaux à l'E.H.E.S.S. : « Ruse et violence à Pouri (Thessalie) ».

22 janvier. — M^{me} Anne RETEL, chargée de recherche au C.N.R.S. : « Paternité/maternité par rapport aux croyances sur la fécondation en Afrique noire ».

29 janvier. — M^{me} Yvonne VERDIER, attachée de recherche au C.N.R.S. : « Le Petit Chaperon rouge de la tradition orale ».

5 février. — M^{me} Tina JOLAS, collaborateur technique à l'E.H.E.S.S. : « Façons d'être masculines. Une figure type, l' " embuscade " (Minot, Châtillonnais) ».

12 et 19 février. — Pas de séminaire.

26 février. — M^{me} Françoise HÉRITIER, maître de recherche au C.N.R.S. : « De la parenté comme traitement symbolique de la différence des sexes ».

5 mars. — M^{me} Françoise HÉRITIER (suite et fin).

6 mars. — M^{me} Ariane DELUZ, chargée de recherche au C.N.R.S. : « Entre hommes et femmes. Les Gouro de Côte-d'Ivoire ».

12 mars. — M^{me} Marilyn STRATHERN, *Fellow of Girton College, Cambridge* : « *Representations of gender in the Papua New Guinea Highlands* ».

19 mars. — M. Charles-Henri de LATOUR-DEJEAN, attaché de recherche au C.N.R.S. : « Interdiction de l'inceste et différence des sexes à travers l'ordre de l'alliance chez les Bangwa (Cameroun) ».

26 mars. — M. Paul-Henri STAHL, directeur d'études à l'E.H.E.S.S. : « Les femmes, les hommes et la propriété. Quelques exemples roumains et balkaniques ».

2 avril. — M^{me} Brigitte BERTHIER : « Le miroir brisé. Recherche sur la féminité dans le taoïsme ».

MISSIONS

Invité par l'Université nationale autonome de Mexico, le professeur a séjourné au Mexique du 10 au 21 février 1979. Il a reçu le 12 février le doctorat *honoris causa* de cette université, fait plusieurs conférences et visité des sites archéologiques en cours d'exploration.

PUBLICATIONS

- « Science : forever incomplete », *Johns Hopkins Magazine*, July 1978.
- *Myth and Meaning. The 1977 Massey Lectures*. Toronto, University of Toronto Press, 1978.
- *Kōzō, Shinwa, Rōdō* (Structure-Mythe-Travail ; conférences au Japon), Tokyo, Misuzu Shobo Publishing Co., 1979.
- *La Voie des masques. Edition revue, augmentée et allongée de trois excursions*, Paris, Librairie Plon, 1979.

LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE SOCIALE

Aux termes d'un accord tripartite signé entre le Collège de France, le Centre national de la Recherche scientifique et l'Ecole des hautes études en sciences sociales, le Laboratoire d'anthropologie sociale a reçu le statut de laboratoire mixte, relevant selon des modalités particulières de ces trois établissements.